



CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ  
Communauté d'Agglomération

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 8 avril 2019

République Française  
Département de l'AISNE  
Arrondissement de LAON

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents : ..... 56 Mandats de procuration : ..... 13 Votants : ..... 69	L'an deux mil dix-neuf, le lundi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de l'hôtel des formations - 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le 1 <sup>er</sup> avril deux mille dix-neuf.  Secrétaire de séance : Jean-Claude CAUDRON
---	--

**Présidence** : Bernard BRONCHAIN

**Étaient présents** : Pascal TRICOTTEUX (**ABBECOURT**) ; Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; Joël DUHENOY (**AMIGNY- ROUY**) ; André BOTTIN (**ANDELAIN**) ; Patrice DELVILLE (**BERTAUCOURT EPOURDON**) ; Philippe GONCALVES (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Christiane LAVANDIER (**BICHANCOURT**) ; Sylvain LEWANDOWSKI (**CAUMONT**) ; Bruno COCU (**CHARMES**) ; Nabil AIDI, Josiane GUFFROY, Jean-Pierre LIEFHOOGE, Michel KRIF, Catherine GAUDEFROY, Alban DELFORGE, Françoise LACAILLE, Brigitte FIAN, Francis HEREDIA, Jean Pierre CAZE (**CHAUNY**) ; Alain SHNITZER (**COMMENCHON**) ; Monique LAVAL (**COURBES**) ; Charles Edouard LAW DE LAURISTON (**FRIERES FAILLOUEL**) ; Nadine DEGARDINS-PODEVIN (**GUIVRY**) ; Raymond DENEUVILLE (**LA FERÉ**) ; Jean-Marie CHOMBART (**LA NEUVILLE EN BEINE**) ; Serge MANGIN (**LIEZ**) ; Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Christian ROCHER (**MAREST-DAMPCOURT**) ; Annie FLOQUET PODRAS (**MENNESSIS**) ; Pierre OTT (**MONCEAU-LES-LEUPS**) ; Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Éric FICHEUX (**OGNES**) ; Dominique TYBERGHEIN (**PIERREMANDE**) ; Olivier TIMMERMAN (**QUIERZY**) ; Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Jean-Claude DEBONNE (**SAINT NICOLAS AUX BOIS**) ; Bernard DOMISSY (**SERVAIS**) ; Bernard PEZET, Annick PANCIEKIEWICZ (**SINCENY**) ; Odile REMIAT, Sylvie RAGEL, Daniel DARDENNE, Paulo DE SOUSA, Denis VAL, Danielle PAULON-CAUDRON, Francis DELACOURT, Joseph LAZARESKAS, Marlène PICHELIN, Jean-Claude CAUDRON (**TERGNIER**) ; Elisabeth SUEUR (**TRAVECY**) ; Sylvie LELONG (**UGNY LE GAY**) ; Rémi DAZIN (**VILLEQUIER-AUMONT**) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (**VIRY-NOUREUIL**).

**Absents ayant donné mandat de procuration** : Bernard LEMIRE (**ANGUILCOURT LE SART**) à Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Guy LEBLOND (**BEAUTOR**) à Dominique IGNASZAK (**NEUFLIEUX**) ; Jack GUILLAUCOURT (**BRIE**) à Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Alain ALBARIC (**CAILLOUEL CREPIGNY**) à Philippe GONCALVES (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Charline LEROY à Jean-Pierre LIEFHOOGE (**CHAUNY**) ; Gwenaël NIHOARN à Catherine GAUDEFROY (**CHAUNY**) ; Nicole VENNEMAN à Françoise LACAILLE (**CHAUNY**) ; Jean-Claude NIAY (**MAYOT**) à Georges DEMOULIN (**ACHERY**) ; Fabienne BLIAUX (**SAINT-GOBAIN**) à Bernard PEZET (**SINCENY**) ; Christian CROHEM à Odile REMIAT (**TERGNIER**) ; Céline DUPUIS à Francis DELACOURT (**TERGNIER**) ; Natacha MUNOZ à Paulo DE SOUSA (**TERGNIER**) ; Bernard VANACKER (**VERSIGNY**) à Bruno COCU (**CHARMES**).

**Étaient absents** : Francis GARCIS (**AUTREVILLE**) excusé ; Christian GAMBART (**BEAUMONT EN BEINE**) ; Nadine CARDOT, Caroline ZANGARE (**BEAUTOR**) ; Marie Annick BLITTE (**CHAUNY**) excusée ; Jean-Paul DUFOUR (**CONDREN**) ; Gilbert POTTIER (**DANIZY**) ; Bernard MAHU (**DEUILLET**) ; Alexandre MARRON (**FOURDRAIN**) ; Michel DEGOUY (**FRESSANCOURT**) ; Martine ROZELET, Alain HIRSON (**LA FERÉ**) excusés ; Graziella BASILE, Michel CARREAU, Stéphanie MULLER (**TERGNIER**).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général Adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

Ordre du jour :

**Points généraux**

1. Installation de conseillers communautaires
2. Adoption du procès-verbal des séances des 17 décembre 2018 et 28 janvier 2019
3. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
4. Exercice de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » - Transfert de la compétence des communes au 1<sup>er</sup> septembre 2019
5. Politique de la ville . adoption du rapport annuel 2017

**Délégation « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés & Mobilité »**

6. Déchets ménagers - appel à candidature pour l'extension des Consignes de Tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques
7. Transports scolaires . prolongation de la convention avec SNCF Mobilités pour l'année scolaire 2019/2020
8. Transports de l'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère . tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
9. Travaux d'extension et de mises aux normes du dépôt des transports de l'agglomération Chauny . Tergnier . La Fère . adoption du plan de financement modificatif
10. Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités »

**Délégation « Protection et mise en valeur de l'environnement »**

11. Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Condren et de Viry-Nouveau . Avis de la CACTLF
12. Approbation de la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise
13. Approbation de la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents

**Délégation « Finances »**

14. Fiscalité locale 2019
15. Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2019
16. Déploiement de la fibre optique dans le département de l'Aisne . participation de l'agglomération Chauny . Tergnier - La Fère
17. Bilan des cessions et acquisitions 2018 de la CACTLF
18. Assujettissement à la TVA d'un local artisanal . rue Saint-Auban à La Fère

**Délégation « Habitat »**

19. Programme Local de l'Habitat (2019/2024) . arrêt du projet

**Délégation « Technologies de l'Information et de la communication »**

20. Adoption de la feuille de route du numérique de la CACTLF

---

**01a & Installation de conseillers communautaires**

Le Conseil Communautaire,

DECLARE M. Joël DUHENOY installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire et M. Théo MARTIN dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant de la commune de Amigny-Rouy;

DECLARE Mme Liliane COLOMBO installée dans ses fonctions de conseillère communautaire suppléante de la commune de Manicamp ;

DECLARE M. Jean-Claude DEBONNE installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire et M. Dominique LEFEVRE dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant de la commune de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Ils siégeront dorénavant au conseil communautaire et dans les commissions internes en lieu et place de MM. DIDIER, RONAT et DENIS.

### **01b Æ Installation de conseillers communautaires - Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs Syndicat du Bassin Versant de l'Orise Aval Axonaise**

Le conseil communautaire,

DESIGNE en remplacement de MM. DIDIER et RONAT (Amigny-Rouy) ainsi que de M. DENIS (Saint-Nicolas-aux-Bois), pour la durée du mandat en cours, en qualité de membres du Conseil syndical du Syndicat du Bassin Versant de l'Orise Aval Axonaise :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
DUHENOY Joël (Amigny Rouy)	CARLIER Daniel (Andelain)
MARTIN Théo (Amigny Rouy)	DEMORTIER Vivien (Andelain)
PEZET Bernard (Sinceny)	DEBONNE Jean-Claude (Saint Nicolas aux Bois)

### **02a Æ Adoption du procès-verbal de séance du 17 décembre 2018**

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

### **02b Æ Adoption du procès-verbal de séance du 28 janvier 2019**

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.

### **03 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par moi-même, en ma qualité de Président, par délégation du conseil communautaire ;

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire ;

### **04-Exercice de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » - Transfert de la compétence des communes au 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Chauny-Tergnier et Villes d'Oyse, avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy et la création de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier la Fère (CACTLF) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018-114 du 24 septembre 2018 définissant la portée de la compétence facultative relative à l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;

Vu la demande de transfert formulée par la commune de Villequier Aumont concernant ses équipements scolaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

La modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 du libellé de la compétence facultative relative à l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire comme suit :

*« Equipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire suivants :*

*Ecole maternelle et élémentaire d'Achery*

*Ecoles maternelle et élémentaire d'Anguilmont le Sart*

*Groupes scolaires Camille Desmoulins, Saint Exupéry, Faïdherbe et Robinson de Beautor*

*Ecole maternelle et élémentaire de Bertaucourt-Epourdon*

*Groupes scolaires Maurice Prat, Henri Morelle de Charmes*

*Ecole maternelle de Danizy*

*Ecole maternelle et élémentaire de Fourdrain*

*Groupes scolaires Jean Mermoz, Jules Verne et Jean Moulin de La Fère*

*Ecole maternelle et élémentaire de Monceau les Leups*

*Groupes scolaires Jean Moulin, Gros Chêne de Saint Gobain*

*Ecoles maternelle et élémentaire de Versigny*

*Ecole maternelle et élémentaire de Villequier-Aumont*

*A ce titre :*

- Travaux de construction neuve, de rénovation et de mise aux normes des bâtiments scolaires*
- Entretien, fonctionnement des bâtiments scolaires y compris le matériel pédagogique*
- Organisation, prise en charge des activités et déplacements liés aux affaires scolaires »*

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **05- Politique de la ville – Rapport annuel Politique de la Ville 2017 – Adoption.**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif du 11 mars 2019,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport politique de la ville pour l'année 2017 tel qu'annexé à la présente délibération
- Autorise le Président à accomplir toutes les démarches subséquentes.

Départ de M. DAZIN (Villequier-Aumont) qui donne procuration à M. BRONCHAIN (Tergnier) ; arrivées de Mme BLITTE (Chauny) et M. CARREAU (Tergnier) ; le nombre de votants est porté à 71.

### **06-Appel à candidature pour l'Extension des Consignes de Tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE

- D'approuver l'appel à candidature pour l'Extension des Consignes de tri
- D'approuver l'appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques
- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre
- D'autoriser à percevoir les soutiens financiers correspondants.

### **07-TRANSPORTS SCOLAIRES È PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS SCOLAIRES REGLEMENTES È PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC SNCF MOBILITES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020.**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis des membres de l'exécutif du 11 mars 2019,  
Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en, avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la prolongation pour l'année scolaire 2019 / 2020 de la convention « Abonnement Scolaire Réglementé » avec SNCF Mobilités déterminant les conditions de délivrance des abonnements scolaires réglementés (ASR) subventionnés et les conditions de prise en charge par la CACTLF.
- AUTORISE M. le Président de la CACTLF à signer tout document relatif à cette prolongation et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **08-Transports de l'Agglomération de Chauny È Tergnier È La Fère È Tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Le conseil communautaire,

Vu l'avis des membres de l'exécutif du 11 mars 2019,  
Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur le réseau de transport de la CACTLF telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président de la CACTLF à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **09-Travaux de l'Extension et de mise aux normes du dépôt des Transports de l'Agglomération Chauny È Tergnier È La Fère È Demande de subvention auprès du**

## **Département de l'Aisne au titre de l'API 2019 - Adoption du plan de financement modificatif**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération de la CACTLF n°2017-090 du 13 novembre 2017 approuvant la réalisation et le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension et de mise aux normes du dépôt des transports,

Vu les délibérations de la CACTLF n°2018-032 et 2018-147 adoptant un plan de financement modificatif de l'opération,

Vu l'avis favorable de l'exécutif du 11 mars 2019,

Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 122.525 " auprès du Département de l'Aisne au titre de l'année 2019 du dispositif Aisne Partenariat Investissement,
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **10-Modification des statuts du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités »**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-014 en date du 5 février 2018 du conseil communautaire de la CACTLF approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération au SMIRT / Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération n°2018-084 en date du 11 juin 2018 du conseil communautaire de la CACTLF adoptant les statuts du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités »,

Vu la délibération n°2018-148 en date du 26 novembre 2018 du conseil communautaire de la CACTLF approuvant les statuts révisés du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités »,

Considérant le courrier reçu en date du 18 janvier 2019 du Président du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités » adressant à la CACTLF les statuts révisés du syndicat mixte,

Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les projets de statuts du syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités », joints à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **11 È Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Condren et de Viry-Noureuil È Avis de la CACTLF**

Le Conseil Communautaire,

Vu le dossier de synthèse du projet,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Considérant que Monsieur Jean Farez, Maire et Conseiller communautaire de Viry-Noureuil, n'a pris part ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE avoir pris connaissance du dossier de synthèse relatif à la demande d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Condren et Viry-Noureuil par la société Carrières et Ballastières de Picardie (CBP).
- EMET un avis favorable sur le projet d'exploitation.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **12-Modification des statuts du syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise Et retrait de la commune de Barisis aux Bois**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-27 en date du 29 novembre 2018 du comité syndical du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise approuvant la demande de la communauté de communes Picardie des Châteaux pour le retrait du territoire de la commune de Barisis aux Bois,  
 Considérant le courrier reçu en date du 10 janvier 2019 du Président du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise adressant à la CACTLF le projet de modification des statuts,  
 Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »),  
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),  
 Vu l'article L5211-20 du CGCT,  
 Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 11 mars 2019,  
 Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de modification des statuts du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **12-Modification des statuts du syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise Et extension du périmètre d'intervention du syndicat**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-28 en date du 29 novembre 2018 du comité syndical du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise acceptant la demande de la communauté de communes du Val d'Oise relative à l'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour le territoire compris en totalité ou en partie des communes de Regny, Itancourt, Urvillers, Cerizy, Renansart, Surfontaine, Villers le sec, Parpeville,  
 Considérant le courrier reçu en date du 10 janvier 2019 du Président du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise adressant à la CACTLF le projet de modification des statuts,  
 Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »),  
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),  
 Vu l'article L5211-20 du CGCT,  
 Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 11 mars 2019,  
 Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de modification des statuts du syndicat du Bassin versant de l'Oise Aval Axonaise
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **13-Modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents – suppression compétence item 5**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-22 en date du 10 décembre 2018 du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents approuvant le projet de modification des statuts,

Considérant le courrier reçu en date du 10 janvier 2019 du Président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents adressant à la CACTLF le projet de modification des statuts,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),

Vu l'article L5211-20 du CGCT,

Vu les nouveaux statuts du syndicat, annexés à la présente délibération et dont les modifications portent sur la suppression de la compétence (5) « la défense contre les inondations » et de la confier aux EPCI-FP adhérents au syndicat,

Vu l'avis des membres de l'exécutif en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **13-Modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents – demande d'adhésion par extension de périmètre**

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2019-07 en date du 28 février 2019 du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents approuvant la demande d'adhésion par extension du périmètre d'intervention de la communauté de communes du Val de l'Oise pour le territoire des communes de Brissay-Choigny et Ribemont compris en totalité ou en partie dans le bassin versant de la Serre Aval,

Considérant le courrier reçu en date du 26 mars 2019 du Président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents adressant à la CACTLF le projet d'extension du territoire d'intervention du syndicat,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM »),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),

Vu l'article L5211-20 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'extension du territoire d'intervention du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents,

- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **14È FISCALITE LOCALE DIRECTE 2019**

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 1638-0 bis CGI,  
Vu le avis de l'exécutif en date du 11 mars 2019,  
Vu le avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter les taux d'imposition intercommunaux suivants pour l'année 2019 :
  - TAXE D'HABITATION : 9,41 %
  - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES : 2,38 %
  - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES : 8,44 %
  - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 24,87 %.

## **15- TEOM È Taux 2019**

Le Conseil Communautaire,

Vu le avis de l'Exécutif en date du 11 mars 2019,  
Vu le avis des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2019 à 7,36% sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

## **16 È DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LAISNE È PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION CHAUNY È TERGNIER - LA FERRE**

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
Vu la délibération n°2017-171 du 25 septembre 2017 instituant une dotation de solidarité à hauteur de 50% du coût d'investissement supporté par la commune pour la mise en place de la fibre optique,  
Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-096 du 11 juin 2018 validant les montants des dotations pour l'année 2018,  
Vu le avis des commissions spécialisées,  
Vu le avis des membres de l'exécutif en date du 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les montants des dotations de solidarité au titre de l'année 2019.
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **17 - Affaires foncières et domaniales È Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2018**

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-37 en vertu duquel les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et proposer un tableau récapitulatif ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour l'exercice 2018 ;  
Vu l'avis des membres de l'Exécutif du 11 mars 2019 ;  
Vu l'avis des commissions spécialisées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour l'année 2018, dont le détail est présenté dans les tableaux ci-annexés.

### **18 È Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) d'un local artisanal È rue Saint Auban à La Fère**

Le conseil communautaire,

Vu l'article 206-2 du Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt financier pour la communauté d'agglomération à récupérer la TVA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- Adopter pour l'assujettissement à la TVA du local artisanal sis rue Saint-Auban à La Fère et cela dès le premier loyer
- Autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités et solliciter le Service d'impôts des Entreprises

### **19-Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2019 / 2024**

Le conseil communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CACTLF en date du 5 février 2018,  
Vu les travaux du comité de pilotage,  
Vu les avis favorables des commissions spécialisées,  
Vu l'avis favorable des membres de l'exécutif,  
Vu l'exposé du Président,  
Vu le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 tel que présenté en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1** : Décide d'approuver l'ensemble du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) comportant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions.

**Article 2** : Décide d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté d'Agglomération Chauny . Tergnier . La Fère.

**Article 3** : Décide d'autoriser le Président à soumettre ce projet de PLH pour avis aux 48 communes membres de la Communauté d'Agglomération Chauny . Tergnier . La Fère ainsi qu'au syndicat mixte du Pays Chaunois.

**Article 4** : Décide d'autoriser le Président de la CACTLF à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions et à accomplir toutes les formalités subséquentes. »

### **20- Adoption de la feuille de route du numérique de la CACTLF**

Le Conseil Communautaire,

Vu le projet de projet de territoire adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 décembre 2018,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional des Hauts de France en date du 24 novembre 2016, relative à la feuille de route du numérique de la Région Hauts de France,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la feuille de route du numérique de la CACTLF.

Séance levée à 20h20  
Compte rendu affiché le 10/04/2019

Le Président,  
Bernard BRONCHAIN